



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
07/12/2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Exprimés : 28

**OBJET :
COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**Convention avec la
Communauté de
Communes du Haut
Vallespir pour
l'organisation du
Spectacle La femme
du boulanger à la
salle de l'Union**
=====

Transmis au représentant
de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

En l'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme MENAHEM Sophie, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. ANGULO José
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La ville de Céret a accueilli le spectacle « La Femme du Boulanger » à la salle de l'union. Compte tenu de l'intérêt porté à ce spectacle et de celui qu'il comporte pour l'entièreté du bassin de vie, la Communauté de Communes et la Ville de Céret ont respectivement organisé cet évènement.

Il est donc proposé au conseil municipal de contracter une convention de partenariat ci annexée visant à partager les dépenses et les recettes liées à l'organisation de ce spectacle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

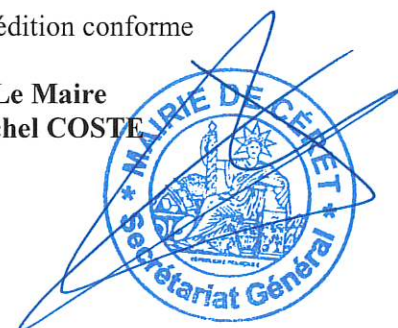
DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et la commune de CERET fixant les modalités financières pour l'organisation du spectacle La femme du Boulanger,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire
Michel COSTE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.